



PRESSION FISCALE ACCRUE ET FAIBLE RENDEMENT DE L'ÉPARGNE POUSSENT À SORTIR DES SENTIERS BATTUS

Vin, art, pierres précieuses... DES PLACEMENTS TRÈS TENDANCE

**Faut-il courber l'échine
ou faire preuve de
dynamisme et d'initiative?**

Trois règles à suivre en période de crise : avoir conscience de la rentabilité réelle de ses placements après impôts, chercher les dispositifs les moins pénalisants sur le plan fiscal, investir autrement pour accroître ses performances. Sans prendre de risques inconsidérés. L'année 2013 se prépare aujourd'hui.

PAR LILIANE GALIFFET



« Wild Kong », de
Richard Orlinski (éd. n°3/250),
à 600 € ou 6 € la part.
Acquérir des œuvres d'art, des grands
crus ou des bijoux, une façon
de payer moins d'impôt.

LE POIDS DES IMPÔTS EN 2013

Une nouvelle donne fiscale pour l'épargne

Avis de tempête sur les placements. La réforme fiscale qui entrera en vigueur l'an prochain va toucher la plupart des produits financiers : les livrets bancaires (autres que le livret A, Livret de développement durable, Livret jeune, Livret d'épargne populaire qui restent exonérés), les plans d'épargne logement de plus de douze ans, les comptes à terme, les coupons d'obligations, les dividendes vont désormais être soumis à l'impôt sur le revenu. Jusqu'à présent, les contribuables aisés pouvaient opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire (24 % sur les intérêts des livrets bancaires), plus avantageux pour eux. Avec le projet du gouvernement, ce ne sera plus possible si on engrange plus de 2000 € d'intérêts par an.

Jusqu'à 61,5% de taxes avec les prélèvements sociaux

Un contribuable dont le revenu annuel imposable dépasse 26421 € sera donc imposé à 30 % sur chaque euro supplémentaire que lui rapporte son épargne. Et il faut y ajouter les prélèvements sociaux (CSG, etc.) à 15,5 %. L'impôt total est donc de 45,5 %. Pour un contribuable qui gagne plus de 71000 € par an, la taxation de l'épargne sera de 56,5 %. Un livret bancaire au taux de 1,5 % lui rapporte au final 0,65 %. Quant aux contribuables qui gagnent plus de 150000 € et qui seront taxés sur leurs revenus à la nouvelle tranche de 45 %, les gains de leur épargne subiront une imposition globale de 61,5 %.

Sans oublier le gel du barème de l'impôt sur le revenu : au lieu d'être revalorisées du montant de l'inflation, les tranches seront inchangées, une fois de plus, en 2013. Ce qui revient à alourdir l'impôt dû de 2 % environ (hausse des prix selon l'Insee), sauf pour les petits contribuables qui bénéficieront d'une décote destinée à atténuer les effets de cette mesure.

Les plus-values immobilières allégées de 20 %

Le gain réalisé lors de la vente d'un bien immobilier (hors résidence principale et quelques exceptions) par rapport à son prix d'achat voit son traitement fiscal adouci l'an prochain : il reste taxé au prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) de 19 % + les 15,5 % de CSG, avec le système d'abattement à partir de la 6^e année qui conduit à une exonération au bout de trente ans. Mais, à titre exceptionnel, le montant de la plus-value, après application des abattements, sera réduit de 20 % pour les biens vendus en 2013.

Les réductions fiscales ramenées à 10000 €

Les niches subsistent : on pourra toujours réduire son impôt sur le revenu grâce à l'emploi d'une aide à domicile ou en investissant dans l'immobilier locatif. Un dispositif « Dufflot », qui va permettre de déduire de son revenu imposable 18 % du montant d'une acquisition dans le neuf, dans la limite de 300000 €, va succéder au « Scellier » le 1^{er} janvier prochain. Mais l'avantage tiré de ces bonus sera considérablement diminué : un ménage ne pourra pas réduire son impôt de plus de 10000 €, toutes niches confondues, y compris les travaux d'économie d'énergie à domicile, au lieu de 18000 € + 4 % du revenu imposable cette année.

Retour au barème lourd de l'ISF

Quant à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), il retrouve des contours proches de ceux de 2011 : cinq tranches de 0,5 % à 1,5 %. Seuls les foyers (couples mariés, pacsés, concubins) dont le patrimoine est supérieur à 1,3 million d'euros sont concernés, mais la taxation est calculée à partir de 800000 € avec un mécanisme de lissage pour les patrimoines compris entre 1,31 et 1,41 million d'euros. Pour que les impôts payés par un contribuable ne soient pas supérieurs à ce qu'il gagne, ils seront plafonnés à 75 % des revenus. Mais il s'agit juste d'une limite. L'administration ne versera pas un chèque au contribuable, comme cela pouvait être le cas avec le système du bouclier fiscal. En revanche, les biens professionnels continueront à être exonérés d'ISF, quitte à faire l'objet d'un contrôle renforcé.

LES PLACEMENTS QUI SERONT LES MOINS TAXÉS

Les livrets défiscalisés préservés

Avec leur taux de 2,25 %, le livret A et le Livret de développement durable font pâle figure. Mais leur fiscalité est imbattable : ni impôt ni prélèvements sociaux. Et, cerise sur le gâteau, leur plafond est relevé de façon notable : depuis le 1^{er} octobre, ce sont 19125 € qu'on peut verser sur le

Rubis et saphirs aux qualités exceptionnelles vont être montés en bague dans un atelier parisien.

Paris Match. Quels types de pierres achetez-vous ?

Sophie Misrahi. Les plus belles ! Que des pierres naturelles, non chauffées, certifiées par les plus grands laboratoires, des pièces d'exception. Des rubis, des saphirs, des diamants, des émeraudes à partir de 3 carats. Elles sont de plus en plus rares, parce que les mines en Colombie, au Mozambique, en Tanzanie ou en Birmanie s'épuisent. A partir des pierres, je crée des pièces de joaillerie uniques, et je les fais fabriquer dans les meilleurs ateliers parisiens. Une fois montées, je m'appuie sur mon réseau de professionnels ou de particuliers fortunés – ma famille est dans la haute joaillerie depuis cinq générations – pour revendre les pièces qui valent alors entre 100 000 et 500 000 €.

Et il ne peut pas y avoir un retournement du marché ?

C'est peu probable. Depuis dix ans, les prix de ces pierres, comme l'immobilier très haut de gamme ou les toiles de grands maîtres, ne font que monter. La demande des pays émergents, Russie, Inde, Chine et Brésil, est en progression constante.

Que proposez-vous aux investisseurs ?

Ceux qui sont "qualifiés" – ils doivent répondre à certaines conditions – peuvent prendre des parts de la société. Ils pourront sortir au bout de cinq années pleines. Le minimum d'investissement est de 5000 €. Ils bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu de 18 % du montant des parts acquises, comme pour tout investissement dans une PME et d'une réduction de l'ISF [voir page 120]. L'imposition de la plus-value est celle des actions cotées en Bourse. ■

* Ocpvendome.com.

CONSEIL D'EXPERT
SOPHIE MISRAHI
OCP VENDÔME



"Investissez sur des valeurs sûres, les pierres précieuses"



Livret A de chaque membre de la famille. D'ici au 31 décembre, on pourra encore y rajouter 25 %. Quant au Livret de développement durable, accessible à tout majeur qui a son propre foyer fiscal, il est passé à 12000 €. Seul le plafond du Livret d'épargne populaire destiné aux personnes qui paient moins de 769 € d'impôt, en 2012, et mieux rémunéré (2,75 %), est resté inchangé à 7700 €.

L'assurance vie épargnée...

Elle a échappé au tour de vis fiscal et continue à bénéficier d'un régime particulier. La fiscalité sur les gains acquis avant 8 ans est inchangée. En cas de retrait intempestif avant 4 ans, l'impôt reste à 35 % du gain réalisé, et à 15 % en cas de sortie entre 4 et 8 ans. Les prélèvements sociaux (15,5 %) sont dus dans tous les cas de figure, même au décès de l'assuré. Mais l'essentiel était de préserver la faible taxation au-delà de 8 ans : 7,5 % après un abattement de 4600 €. D'où une fiscalité réelle très faible, car n'est taxée que la partie « intérêts » du rachat et non la somme totale.

... la transmission protégée

Sans oublier l'intérêt majeur des contrats d'assurance vie : une transmission sans impôt (20 % au-delà de 152500 € par part), sauf cas particuliers des versements effectués après 70 ans. Compte tenu de la réduction de l'abattement sur les successions à 100000 € entre parent et enfant, et de la taxation accrue (une tranche à 45 % a été créée le 30 juillet 2011), l'assurance vie reste une enveloppe fiscale unique. Elle ne se résume pas aux fonds en euros, dont le rendement 2012 risque de baisser aux alentours de 3 %. Elle permet aussi de loger sicav, actions, fonds... des « unités de compte » qui couvrent une large gamme de supports. Grâce à ces outils, on peut parier aussi bien sur le boom des pays émergents que sur la stabilité de l'immobilier.

Garder ses actions 12 ans...

La fiscalité des investissements en Bourse (sicav, fonds, actions) va aussi être alignée sur celle des revenus du travail. Le prélèvement forfaitaire libératoire (19 %) est supprimé, et les plus-values sont soumises au barème de l'impôt sur le revenu, ce qui pénalise les ménages imposés dans une tranche supérieure. Sauf s'ils gardent leurs sicav, fonds et actions à moyen ou long terme. Le gouvernement prévoit pour 2013 un abattement sur la plus-value qui, en l'état actuel du projet, serait de 5 % pour une durée de détention de 2 à 4 ans, 10 % de 4 à 7 ans, plus 5 points supplémentaires chaque année. L'abattement serait de 40 % au bout de 12 ans.

... ou les mettre dans un PEA

C'est la meilleure formule pour être exonéré d'impôt sur les dividendes et la plus-value. Le plan d'épargne en actions (PEA) est plafonné à 132000 €. Il est ouvert aux sicav et aux actions de sociétés françaises et européennes. Mais pour bénéficier des avantages fiscaux il ne faut pas retirer d'argent avant 5 ans. La durée du plan est illimitée, à condition de ne pas effectuer de retrait avant 8 ans, ce qui entraîne sa clôture. Après 8 ans, il est possible de retirer les sommes que l'on veut, mais dans ce cas on ne peut plus remettre d'argent. Au lieu de sortir du PEA en capital, on peut opter pour une rente viagère. Son rendement risque d'être faible, mais elle sera exonérée d'impôt sur le revenu. Un atout non négligeable.

Miser sur une PME

Le boulet est passé tout près. Mais les petites et moyennes entreprises ont réussi à sauver leur peau : investir dans une PME permet toujours aux particuliers d'alléger l'impôt sur le revenu et l'ISF. Pour un investissement direct, 18 % du montant est déductible de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 50000 € pour une personne seule donc une réduction plafonnée à 9000€). Via un fonds d'investissement de proximité (FIP) ou un FCPI, la déduction est la même, mais la limite est abaissée à 12000 €. Côté ISF, le contribuable peut obtenir une réduction de son impôt de 50 %, dans la limite de 45000 €, du montant investi. Très attrayant, sur le papier.

INVESTIR AUTREMENT

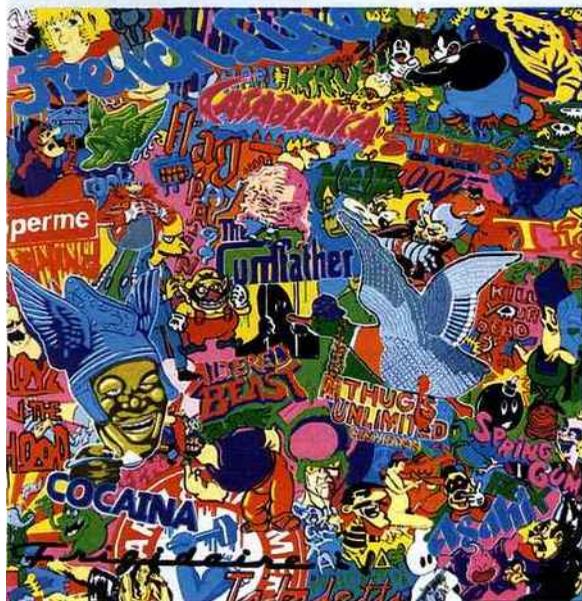
L'art pour payer moins d'impôts...

Il est clair que, pour bénéficier d'une fiscalité favorable et/ou un rendement attrayant, il faut prendre des risques. Le but du jeu consiste donc à les réduire au minimum. L'art fait partie des vecteurs privilégiés pour conjuguer plus-value et faible imposition. Pas d'ISF, s'il s'agit d'une œuvre originale (peinture, dessin, gouache, aquarelle, sculpture, bronze...) et deux mécanismes pour la taxation des plus-values en cas de vente : soit une taxe forfaitaire de 5 % sur le prix total de vente, soit 19,5 % sur la seule plus-value à condition d'avoir la preuve de l'acquisition du bien. Grâce à un abattement de 10 % par an, à partir de la troisième année, la taxation s'éteint au bout de 12 ans. Quand le montant de la vente est inférieur à 5000 €, elle est exonérée de toute imposition.

... mais pas à n'importe quel prix !

Quelle œuvre acheter ? Peut-on se fier à ses goûts personnels ? Les chausse-trapes sont nombreuses. Même chez les plus grands artistes il y a des œuvres mineures ou des périodes qui ne valent pas tripette.

Les valeurs sûres étant hors de portée de l'épargnant ordinaire, l'idée est venue de lancer sur Internet une Bourse où les investisseurs peuvent acheter un bout de toile ou de sculpture représentant le centième de la valeur totale de l'œuvre : Myartinvest.com est une plateforme qui permet d'acheter et vendre de l'art contemporain à un prix modique en espérant la plus-value (lire l'interview ci-dessus). Séduisant, mais



CONSEIL D'EXPERT

TOM-DAVID BASTOK
 MY ART INVEST



“Faites-vous plaisir à petit prix”

Vendu par parts, « Crocodile rouge », de Richard Orlinski et « Red Light » de Katrin Fridriks (en ht), « Thugs Unlimited », de Cumbone (ci-contre), de l'art accessible à tous.

Paris Match. Comment fonctionne votre Bourse d'art contemporain ?

Tom-David Bastok. Chaque semaine, nous mettons en vente trois à cinq œuvres d'art urbain, moderne et contemporain. Leur prix, qui représente une moyenne des cotations en salle des ventes, galeries ou foires, est divisé par 100, pour proposer autant de parts. Vous avez la possibilité d'acheter des parts ou toute l'œuvre. A partir de cinq parts, vous pouvez l'avoir chez vous pendant un mois. Nous vous tenons informé de l'évolution de la cote de l'artiste. Quand vous le souhaitez, vous revendez vos parts sur la Bourse d'échange, à votre prix.

Tout se passe en ligne ?

Oui, mais chacun peut venir dans notre galerie voir toutes les œuvres pour de vrai ! A l'heure actuelle, nous possédons une soixantaine de lithos et plus de quarante œuvres originales de Damien Hirst, Tilt, Roy Lichtenstein, Jean-Michel Basquiat, Ben Frost...

Si on n'y connaît rien, c'est tout de même une opération risquée !

Nous ne proposons que des œuvres rentables. Pas de pari. Notre approche est avant tout financière et non la découverte de nou-

veaux talents : nous regardons la cote de l'artiste, son histoire, ses collectionneurs, ses prochaines expos... Avec Robert Combas, Richard Orlinski ou Katrin Fridriks, ma préférée parce qu'elle "explose" actuellement, la prise de risque est réduite. Nous avons une œuvre de Combas ("Suzanne et les voyeurs") à 3500 € (35 € la part) qui a été vue à 5400 € à la foire Art Paris. Une toile de Katrin Fridriks qui valait 10000 € il y a quatre mois est partie 14 700 € chez Artcurial. En un an et demi, nos œuvres ont réalisé une plus-value moyenne de 25 %. Posez-nous vos questions, nous vous aiderons à choisir. Consultez Artprice.com, un site fabuleux qui donne une foule d'informations : les vrais prix du marché, les valeurs indicatives œuvre par œuvre, l'indice de confiance des acteurs du marché (Art Market Confidence Index)...

Comment est imposée une plus-value ?

Elle est taxée, sur option, au taux forfaitaire de 5 % du prix de vente total. Pendant toute sa détention, l'œuvre achetée, y compris par parts, sort du patrimoine soumis à l'ISF. L'art est le moins imposé de tous les investissements. ■

*Myartinvest.com.

non dénué de risques. Cette année, une pluie de records s'est abattue sur les ventes aux enchères. A Drouot, au premier semestre, 107 adjudications ont dépassé 150000 €. Neuf ont franchi la barre du million d'euros. Chez Christie's, à Londres, des morceaux d'éponge peints en rose par Yves Klein sont partis à 29400000 €... Alors attention aux bulles de savon qui éclatent quand elles sont trop grosses.

Croire au luxe...

Le monde, selon le 15^e World Wealth Report, compte 10,9 millions de millionnaires en dollars. Leur nombre et leur richesse ont dépassé les niveaux atteints avant la crise. C'est un marché dont la croissance est à deux chiffres malgré les conditions économiques. Grâce aux clients venus d'Inde, de Chine, de Corée, du Brésil, ou de Russie, l'année 2011 a été un excellent millésime pour Vuitton, Gucci, Hermès, Cartier, Tiffany, Burberry... Et même 2012 s'annonce

comme un bon cru: Vuitton a enregistré une hausse de 25 % de ses bénéfices au premier semestre, L'Oréal Luxe a augmenté ses ventes de 18 %. En 2015, les principaux marchés du luxe ne seront plus aux Etats-Unis ou au Japon mais en Chine.

... dur comme pierre!

A l'instar des parfums, du champagne ou de l'automobile de luxe, la haute joaillerie résiste aux tempêtes. C'est sur ce créneau qu'est venu se positionner Olivier Cahané, cofondateur d'OCP Finance, une structure qui accompagne les projets innovants, en lançant un nouveau produit d'investissement basé sur les pierres précieuses: OCP Vendôme. Les matières premières se raréfient? Les saphirs, les émeraudes, les rubis, aussi. Or tout ce qui devient rare devient cher, surtout si de nouveaux clients en demandent de plus en plus. Tout l'art consiste à trouver de très belles pièces, de les transformer en bijoux qui valorisent la pierre, et de les vendre au plus offrant sur les cinq continents. C'est le rôle de Sophie Misrahi (voir page 118). La société constituée pour ce placement donne à l'investisseur qui souscrit au capital (5000 € au minimum) le droit à une réduction nette de l'ISF dans la limite de 45000 € et une réduction de 18 % de l'impôt sur le revenu. Les parts doivent être gardées 5 ans au moins. Alléchant, à condition de ne pas avoir besoin de vendre ses parts d'urgence.

Quand le vin est tiré...

Surfant sur le même segment du haut de gamme que les produits de luxe, le business des caves à vin gérées en ligne est florissant. De nombreux sites ont été créés ces dernières années autour du vin comme produit de placement. Patriwine.fr comme Cavissima proposent aux investisseurs de les conseiller, en fonction de leur budget, sur l'achat de grands crus qui se bonifient en vieillissant et leur valeur avec. Pas besoin de chais à barriques. Les sites se chargent de les conserver et de les stocker. Le client peut suivre l'évolution de la valeur de sa cave sur la base de cours pratiqués par les principaux vendeurs. Le site offre aussi la possibilité de livrer les bouteilles que son propriétaire désire boire ou de l'aider à les revendre.

... il faut le placer!

Investir dans des châteaux prestigieux c'est aussi la démarche d'Uzès Grands Crus, un concept original lancé par la Financière d'Uzès, une société de gestion tournée jusque-là de façon traditionnelle vers les obligations et les actions internationales. Le gérant, Jean-Marie Godet, et l'analyste œnologue, Hugues Lapauw (lire l'interview ci-contre), ont mis trois ans à convaincre l'Autorité des marchés financiers (AMF) de faire passer les bouteilles de grands vins du statut de biens de consommation à celui d'actifs financiers. Ce fonds contractuel de droit français, régulièrement contrôlé par un expert judiciaire assermenté et soumis à des règles de comptabilisation strictes, est franchement élitiste: la mise est de 30000 € au minimum. Pas d'investissement en direct. Les vins d'exception, sélectionnés parmi les plus attractifs de chaque millésime, ne sortiront de l'entrepôt des Ports francs de Genève dans lequel ils sont conservés que pour être revendus. Sur le plan fiscal, avec les nouvelles règles, il faudra attendre... douze ans pour bénéficier d'un abattement de 40 % sur la plus-value qui sera soumise au barème de l'impôt sur le revenu.

CONSEIL D'EXPERT

HUGUES LAPAUW, analyste œnologue et JEAN-MARIE GODET, gérant UZÈS GRANDS CRUS*



"Tablez sur l'excellence"

Château Mouton Rothschild, Château Haut-Brion, Château Lafite Rothschild: ces cuvées 2008 ont un potentiel de garde de plusieurs dizaines d'années.



Paris Match. Vous lancez un fonds investi dans des grands vins. Quel en est le principe?

Jean-Marie Godet. Le même que pour une sicav d'actions françaises ou de la pierre-papier. Sauf que, dans notre cas, l'actif financier est du vin. C'est une première en France. Uzès Gestion a reçu l'agrément de l'AMF pour gérer ce fonds, ce qui nous impose des contraintes et des contrôles, mais c'est une garantie de transparence et de sérieux pour l'investisseur.

On achète des bouteilles?

J.-M.G. Non. Vous prenez une part d'un fonds dédié aux grands crus, mais ce vin vous ne pourrez jamais le boire. Il est conservé dans un entrepôt sécurisé et labellisé, à Genève, et sera revendu quand nous le jugerons opportun.

Quelle performance peut-on espérer?

Hugues Lapauw. L'objectif officiel est de battre l'OAT 5 ans, avec un minimum de 5 %, mais notre volonté est de faire bien plus puisque, selon de nombreuses études, le rendement moyen

d'un portefeuille de grands crus depuis bientôt soixante-dix ans est de 10 à 15 % par an en moyenne. La demande est en augmentation constante, alors que la production de cols est limitée. Depuis janvier 2007, dans la catégorie des vins d'exception (source iDealwine), l'indice des bordeaux a gagné 80 %, celui des bourgognes 50 %, les vins du Rhône 20 %, soit une hausse moyenne de 50 % pour l'indice global, face au Cac 40 qui a perdu 30 % sur cette période. Les vins les plus recherchés forment désormais un vrai marché, organisé au sein d'une Bourse électronique, le Liv-ex: tout le monde peut suivre l'évolution des cours.

Sur quelles bases faites-vous votre choix?

H.L. Nous disposons d'un certain nombre d'outils "hérités" de la finance. Ils nous permettent de traiter les vins et les millésimes par catégorie comparable de qualité, de prestige, rareté, d'historiques de prix et des notes décernées. Bien sûr, nous les goûtons... Le prix moyen dépasse 200 € pièce.

Comment investir dans ce fonds?

J.-M.G. Les particuliers doivent passer par l'intermédiaire d'une société de gestion et prendre au moins 6 parts à 5000 €. Le minimum d'investissement est donc de 30000 €. La souscription est ouverte jusqu'au 30 novembre. Il est recommandé de garder ses parts 4 ou 5 ans au moins. La fiscalité est celle de la Bourse. ■

* Finuzes.fr.

Investir avec modération

Ces produits de niches, investis dans l'art, le vin ou la joaillerie, destinés au pire à résister à la crise, au mieux à booster le rendement de placements par ailleurs anémiques, ne doivent pas occuper une place prépondérante du patrimoine. Même s'ils ont le mérite d'allier expertise et sérieux dans des secteurs qui ont le vent en poupe, rien ne garantit que les plus-values stupéfiantes de ces dernières années seront encore au rendez-vous. Mais, plus ludiques que la Bourse ou l'immobilier, ils ont l'avantage d'apporter du plaisir, celui de réduire sa note fiscale n'étant pas le moindre! ■

Liliane GALLIFET

